

Les directions juridiques à l'heure de la transition numérique

De quels outils informatiques disposent les juristes d'entreprise à l'heure où l'économie opère sa transition numérique ? L'édition 2016 de la *Cartographie des directions juridiques* apporte un éclairage sur cette question, ainsi que sur les missions confiées à la fonction juridique en matière de gestion des données personnelles et de projets liés au big data. Voici quelques-uns des enseignements tirés de cette enquête – qui explore beaucoup d'autres sujets – réalisée par le cabinet Lexqi Conseil, en partenariat avec le Cercle Montesquieu et l'Association française des juristes d'entreprise, et avec le parrainage de Latham & Watkins et LexisNexis.

Interrogés sur la nature des outils informatiques dont ils disposent dans différents domaines, les directeurs juridiques contactés dans le cadre de cette étude ont déclaré utiliser des services de documentation juridique en ligne (59 %) et des fils d'actualité journaliers (34 %), ainsi que des solutions de gestion et de suivi des filiales et des participations (52 %), des contrats (52 %), du portefeuille de marques ou de brevets (35 %), des contentieux (32 %), des honoraires de conseil (17 %), ou encore des outils de pilotage global de la direction juridique de type "tableau de bord" (20 %). Seuls 13 % d'entre eux ont affirmé ne pas disposer de logiciels spécifiques dans ces domaines (graphique 1).

SOLUTIONS D'ÉDITEURS SPÉCIALISÉS ET OUTILS "MAISON"

Les trois quarts des répondants ont accepté de préciser quels outils ils utilisent. Pour la documentation juridique en ligne, les plus cités sont LexisNexis, Lamyline et Éditions Francis Lefèvre. Pour les solutions de gestion et de suivi des filiales et participations : Legisway, Legal Suite, PolyActe (LexisNexis) et des outils développés en interne. Pour la gestion et le suivi des contrats : Legisway, Legal

Suite et des solutions "maison". Pour les marques et brevets : le logiciel du cabinet conseil en PI et des outils développés en interne. Pour les contentieux : les outils "maison", Legal Suite et Legisway. Pour les honoraires des conseils : des outils développés en interne et parfois liés à ceux de la direction financière. Enfin, les outils de pilotage global sont majoritairement des outils maison ou des tableaux de bord élaborés dans des fichiers Excel.

GESTION ET PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

À la question « votre entreprise a-t-elle un correspondant Informatique et Libertés (CIL) et si oui, à qui est-il rattaché ? », un directeur juridique sur deux a répondu par la négative. Et lorsque l'entreprise dispose d'un CIL, ce dernier est rattaché à la direction juridique dans près de la moitié des cas (graphique 2). Par ailleurs, les

deux tiers des répondants ont déclaré que leur entreprise a engagé une réflexion sur la mise en œuvre du nouveau règlement européen sur les données personnelles, et ce, majoritairement sous la responsabilité du directeur juridique (graphique 3).

BIG DATA ET TECHNOLOGIES DE RUPTURE

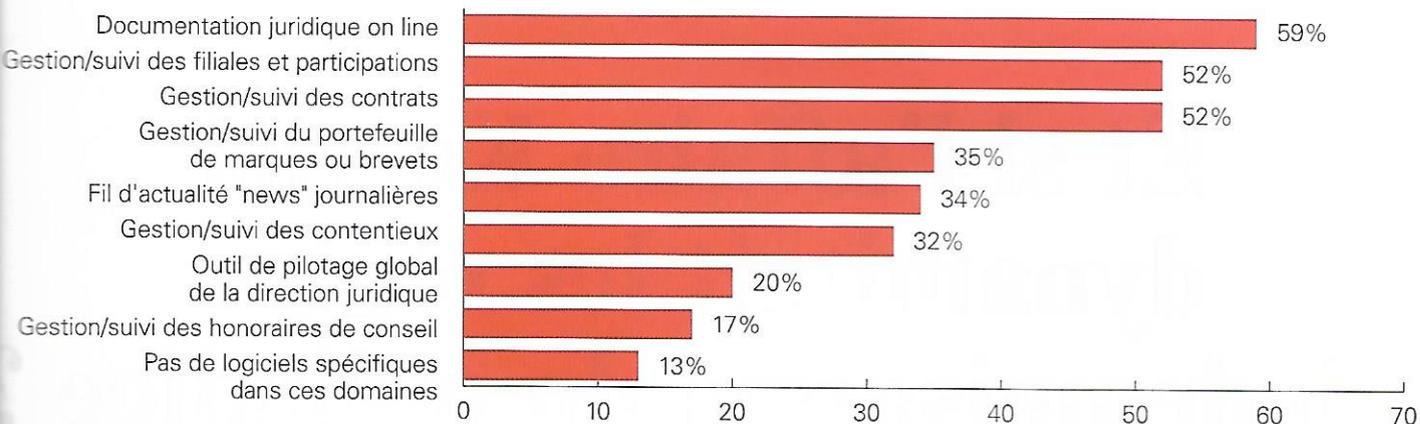
En ce qui concerne les projets liés au big data, près d'un répondant sur deux a déclaré que son entreprise n'en avait pas. Pour les autres, il s'agit d'opérations majoritairement ciblées sur les clients ou les consommateurs, et la direction juridique y est très majoritairement associée (graphique 4). Enfin, à la question « la direction juridique est-elle activement impliquée dans la veille relative aux technologies de rupture ? », 53 % des directeurs juridiques interrogés ont répondu par l'affirmative (graphique 5). ■

Méthodologie

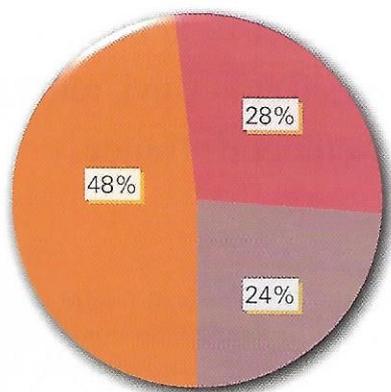
Le sondage a été réalisé par voie électronique du 8 au 28 mars 2016. Le panel contacté était constitué de 1 000 directeurs juridiques membres de l'AFJE et/ou du Cercle Montesquieu. 179 directeurs juridiques ont répondu à l'appel et, parmi eux, 127 ont répondu à toutes les questions. Les directeurs juridiques qui ont participé à l'enquête représentent des entreprises qui comptent au total 3 500 juristes en France (soit plus de 20 % de l'effectif de la profession) et 6 500 dans le monde.

ÉCLAIRAGE

1 – Votre direction juridique utilise-t-elle actuellement un outil informatique dans les domaines suivants ? (plusieurs réponses possibles)

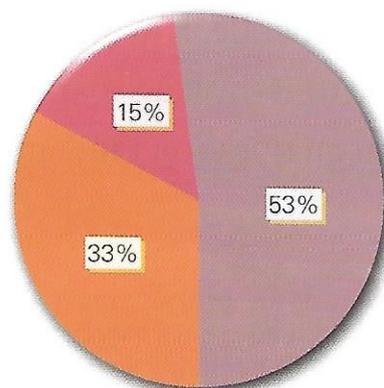


2 – Votre entreprise a-t-elle un Correspondant Informatique et Libertés ? Si oui, à qui est-il rattaché ?



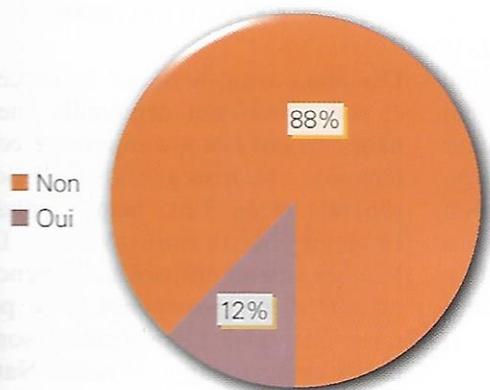
- Il y a un CIL, rattaché à la direction juridique
- Il y a un CIL, rattaché à une autre direction
- Il n'y a pas de CIL

3 – Votre entreprise a-t-elle engagé la réflexion relative à la mise en œuvre du nouveau règlement européen sur les données personnelles ?



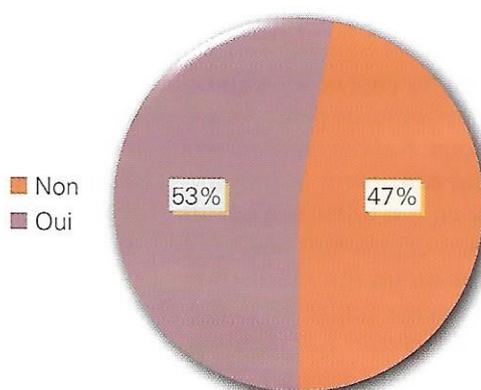
- Oui, la réflexion a démarré, sous la responsabilité du directeur juridique
- Oui, la réflexion a démarré, sous la responsabilité d'un autre directeur
- Non, la réflexion n'a pas encore démarré

4 – La direction juridique est-elle activement impliquée dans le projet big data de l'entreprise ?



- Non
- Oui

5 – Plus généralement, la direction juridique est-elle activement impliquée dans la veille relative aux "technologies de rupture" ?



- Non
- Oui